Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le
ID : 029-212901508-20260506-DCM2026048-DE

moëlan sur-mer — molan

DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE
ARRONDISSEMENT DE QUIMPER

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Délibération 2026/048

Délibération du Conseil Municipal
Séance du 06 mai 2026

L'An deux mille vingt six
Le mercredi six mai à 18H30

Date de convocation : 30 avril 2026

LE CONSEIL MUNICIPAL légalement convoqué, s'est réuni à l'Ellipse, sous la présidence d'Anaëlle JOLIFF, Maire de Moëlan-sur-Mer.

Nom et Prénom	Présent	Absent	Nom et prénom	Présent	Absent
Anaëlle JOLIFF	X		Anne KERDELHUÉ-FURIC		X
Solène BOULENGUER	X		Nicolas MONFORT	X	
Christophe NOGER	X		Laurent BAHOLET	X	
Sylvie CORNOU	X		Mickaël GOUYEC	X	
François PLOUËT	X		Morgane NAOUR	X	
Laurence RIOUAL	X		Kévin SINIC	X	
Philippe HAREL	X		Élodie FRANCHET	X	
Sandrine QUENTIN	X		Sylvie LE DOUAIRON	X	
David LE PORT	X		Gabrielle BOLOU	X	
Claire BENSIMHON	X		Xavier LE BRIS	X	
Jean-François MELIN	X		Christelle FÉNÉON	X	
Philippe BURBAN	X		Gwenaël HERROUËT	X	
Sylvie ISTA	X		Franck CHANVRIL	X	
Armelle ROUZEVAL	X		Julien DESTREMONT		X
Gwénaëlle BIERI	X				

Élus absents	Donne pouvoir à
Anne KERDELHUÉ-FURIC	Claire BENSIMHON
Julien DESTREMONT	Gabrielle BOLOU

Secrétaire de séance	Taux de présence	En exercice	Présents	Absents
Solène BOULENGUER	39,1 %	29	27	2

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes - 3 rue Contour de la Motte 35044 RENNES - dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le
ID : 029-212901508-20260506-DCM2026048-DE

DCM 2026/048 : INSTANCES – ÉLECTION D'UN NOUVEL ADJOINT

RAPPORTEUR : Madame la Maire

Madame la Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal,

VU la délibération n° 2026/026 en date du 20 mars 2026 portant la détermination du nombre d'adjoints ;
VU le procès-verbal d'installation du Conseil Municipal du 20 mars 2026 relatif à l'élection du Maire et des adjoints ;
CONSIDÉRANT la vacance d'un poste d'adjoint au maire suite à la démission de Gilles JOURDAIN de son mandat de 1er adjoint, acceptée par Monsieur le Préfet du Finistère à compter du 04 mai 2026 ;
CONSIDÉRANT que pour assurer le bon fonctionnement des services, il est nécessaire de pourvoir le poste vacant d'un adjoint ;
CONSIDÉRANT qu'en cas d'élection d'un seul adjoint, celui-ci est élu au scrutin secret à la majorité absolue,

Madame la Maire propose à l'assemblée de maintenir le nombre d'adjoints à huit et de procéder à l'élection d'un nouvel adjoint au maire au scrutin secret à la majorité absolue.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Décide,

- le maintien du nombre d'adjoints au Maire à huit (8) ;
- de pourvoir au remplacement du poste de 1er adjoint laissé vacant,

Madame la Maire propose ensuite la candidature de Philippe BURBAN et demande s'il y a d'autres candidatures.

Aucun autre candidat ne se déclare.

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de votants (enveloppes déposées)	27
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	27
Nombre de bulletins blancs et nuls	6
Nombre de suffrages exprimés	21
Majorité absolue	11

Philippe BURBAN ayant obtenu **21** (vingt-et-une) voix et la majorité absolue est élu adjoint au maire pour la durée du mandat.

Pour extrait certifié conforme.

Solène BOULENGUER
Secrétaire de séance

Mairie DE MOELAN-SUR-MER FINISTÈRE

Anaëlle JOLIFF
Maire de MOËLAN-SUR-MER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes - 3 rue Contour de la Motte 35044 RENNES - dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.